

Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole du NEPAD, est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. **Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique**
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
5. Développement des filières agricoles et promotion des marchés
6. Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

Il est important de noter que le Burkina Faso, pays sahélien situé en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, se caractérise par une économie dépendante de l'agriculture et des ressources naturelles, elles-mêmes tributaires d'une pluviométrie instable et des aléas climatiques persistants (sécheresse, désertification). L'affectation des ressources en terre aux différents sous secteurs est estimée comme suit: agriculture (9%), pâturages (61%), forêts (32%).

D'une manière générale, dans les différents agro-systèmes, le niveau de dégradation des terres est préoccupant. L'état de dégradation est lié non seulement aux caractéristiques intrinsèques des sols mais aussi aux facteurs climatiques anthropiques, socio-économiques et politiques. Cette dégradation est moyenne (25%) à élevée (37%) au Sahel, moyenne (44%) à faible (48%) au centre et faible (65%) à moyen (27%) dans la partie Sud.

Le mode de gestion actuel des terres a un impact significatif sur les modifications physiques des bassins hydrographiques et des aquifères avec des conséquences sur la recharge des nappes phréatiques. Cette situation est fonction des zones agro-climatiques. Elle est très poussée dans la partie sahélienne. On estime qu'en raison des phénomènes érosifs, les lacs perdent en moyenne 2% de leur capacité de stockage chaque année (CONEDD, 2007). Il

en résulte (1) une réduction des quantités d'eau disponible, (2) le tarissement précoce des puits et aquifères, (3) le changement des régimes des rivières et fleuves. Au plan qualitatif, du fait de l'érosion et de l'utilisation des engrais et pesticides au niveau des berges on note des effets sur la turbidité et les teneurs en polluants chimiques de l'eau.

Parmi les problèmes récurrents et les barrières qui font obstacles à l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation, de protection et de conservation des ressources en terre figurent: (i) l'absence de conscience « éco-citoyenne » et la faiblesse de la capacité d'intervention des acteurs, (ii) la profusion (comme constatée plus haut) d'acteurs, mécanismes de concertation, et plans d'action et le manque de cohérence dans l'action gouvernementale, (iii) les modes de fonctionnement cloisonnés des institutions publiques, (iv) la prolifération de réglementations régissant la GRN qui ne sont toutes compatibles, adaptées à la complexité de l'espace rural, ni entièrement appliquées, et (v) l'existence d'un capital de connaissances certes important, mais fragmenté et partiel.

Aussi le présent sous programme est-il élaboré pour contribuer à la résolution des problèmes ci-dessus décrit et jeter les bases d'une gestion durable des terres tenant compte des effets du changement climatique.

Objectif global

L'objectif global est de contribuer à « la croissance soutenue du secteur rural, à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'un développement durable » grâce à la réhabilitation et la bonification de la capacité productive des ressources en terre et à une meilleure gestion durable des écosystèmes et de leurs ressources naturelles.

Objectifs spécifiques et résultats attendus

Les principaux objectifs spécifiques sont :

- (i) Accroître les productions agricoles, pastorales et forestières, grâce à l'amélioration de la productivité;
- (ii) Assurer une meilleure protection et valorisation des biens et services rendus par les écosystèmes;
- (iii) Augmenter les revenus grâce à une diversification et intensification des activités économiques en milieu rural;
- (iv) Renforcer les capacités organisationnelles et la responsabilité des populations en matière de gestion l'espace et de ses ressources;
- (v) Augmenter la cohérence d'action entre les différents opérateurs de l'espace rural.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

- (i) Gestion des berges cours et plans d'eau visant i)- la rationalisation de l'accès et l'utilisation des ressources en terres des berges; (ii) la gestion améliorée des bas fonds; et (iii) le contrôle de l'envasement des cours et plans d'eau,
- (ii) Gestion des grands aménagements irrigués visant i)- la valorisation et extension des grands et moyens périmètres ; ii)- l'intensification et extension de la petite irrigation ;
- (iii) Gestion des terres pluviales visant à accompagner et à mettre en place les instruments politiques, techniques et institutionnels nécessaires au développement l'agriculture familiale et à caractère industriel ;
- (iv) Gestion des espaces pastoraux aménagés et non aménagés, cherchant à promouvoir l'amélioration qualitative et quantitative des productions animales et de lutter contre la désertification ;
- (v) Renforcement des capacités à la base. Il s'agira de renforcer la capacité des différents acteurs à la base afin de permettre la mise en œuvre du programme fédérateur. Il s'agira en l'occurrence de :
 - a. de renforcer les capacités individuelles et collectives à travers la formation, l'organisation, la sensibilisation, l'information ;
 - b. de développer des approches permettant une plus implication des acteurs aux prises de décisions,

notamment en ce qui concerna le développement et la diffusion participatifs de technologies ;

- c. de renforcer les capacités managériales des collectivités locales ;
- d. de développement des activités génératrices de revenus en faveur des groupes vulnérables.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation

Principes directeurs

Les principes directeurs qui doivent de guides et de balises à respecter pendant la mise œuvre de la vision et du cadre d'action sont: (i) bâtir à partir de ce qui existe et qui est accepté par tous les acteurs du secteur; (ii) mettre en place des mécanismes qui permettent d'impliquer et responsabiliser toutes les structures aux différentes échelles d'intervention. C'est dans cet esprit que les cadres de concertation, de dialogue et de coordination ont été identifiés pour jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action fédérateur.

Zones d'intervention

Le programme « Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités selon les zones.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût du programme est d'environ pour la période de 2010 à 2015 comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cependant, les montants disponibles pour les projets et programmes relatifs à l'amélioration de la gestion de l'eau en cours sont estimés à milliards de FCFA. Le gap de financement à rechercher pour la mise en œuvre du programme « Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique » s'élève à environ milliards de FCFA.

Tableau I : Coûts programme I : Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique (milliards de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par Années					Coûts Totaux
	2010	2011	2012	2013	2014	
1. Gestion des berges et des plans d'eau						
2. Gestion des aménagements irrigués						
3. Gestion des terres pluviales						
4. Gestion des espaces pastoraux						
5. Gestion des aires forestières protégées						
6. Renforcement des capacités à la base						
TOTAL						